

N° 372
Septembre
Octobre
2012



infos

communales

Baelen - Membach



Dossiers

La Société Royale « Les Fanfares » de Baelen

- Histoire
- Jacques Walther Hoen :
un Baelenois bâtisseur du Mont-Rigi

Nature

- Cueillez les fruits d'automne !

En bref

- Été solidaire à Baelen
- Retour sur les plaines de vacances
- Tournoi de beach volley
- Jogging : les résultats des Baelenois



Elections :
appel aux membres
de bureaux



Rôle de garde des médecins

Le médecin généraliste de garde (week-end et jours fériés) est joignable **au numéro unique : 087/ 33 87 00.**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **le week-end du vendredi 19h au lundi 8h et les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h.**

Ce numéro unique pourra aussi être utilisé pour contacter le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin.**

Région Dolhain-Baelen-Welkenraedt

Adresses des médecins

Limbourg

DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOE	
JUNKER Paul	087.76.34.70
Avenue Reine Astrid 19 DOLHAIN	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN	

Baelen S/Vesdre

STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN	
XHAUFLAIRE José	087.76.30.81
Rue du Thier 19-21 BAELEN	

Welkenraedt

ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT	
ANCION Thierry	087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoît	087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT	
ORBAN Thierry	087.88.32.22
Rue de l'Usine 17 WELKENRAEDT	
PICQUOT Eric	087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT	
RÖMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT	

Lontzen

FRANCK Alain	087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN	

LE MOT DU BOURGMESTRE

Un village sans école est un village sans vie !

Depuis de nombreuses années, la commune investit dans l'enseignement communal pour assurer un bon encadrement des élèves, par la prise en charge de coûts salariaux ou en intervenant de façon importante dans l'acquisition de matériel et de fournitures scolaires.

Ces dernières années, nous avons construit une toute nouvelle école et rénové les anciens bâtiments à Baelen. Dans les prochains mois, les choses bougeront également du côté de l'école primaire de Membach; là aussi, les bâtiments seront adaptés à une population scolaire en progression constante.

Investir dans l'enseignement, c'est investir dans l'avenir de nos enfants et de nos villages.

Avant la rentrée 2012, diverses activités sportives et récréatives ont été organisées pour la 6^e fois par la commune durant les vacances. Encore une fois, cette initiative a connu une affluence de jeunes, qui se sont dépensés sainement tout en « rechargeant leurs batteries » pour reprendre le chemin de l'école dans les meilleures conditions.

Un grand merci aux animateurs qui consacrent une partie de leurs vacances à l'encadrement et au divertissement des plus jeunes.

Récréation aussi pour les adultes.

Les membres des sociétés locales auront donné tout leur dynamisme, leur entrain et leur énergie pour mener à bien leur journée festive annuelle.

Bravo à Josiane Meyer et toute son équipe pour l'organisation du rallye de la cavalerie St-Georges du 12 août dernier et félicitations aux cavaliers et aux équidés.

Bravo aux membres du club cycliste pour leur parfaite organisation qui, en attirant 1010 courageux participants, ont fait du jogging baelenois du 14 août un des événements-phares de notre commune.

Bravo aux membres de la JBM (Jeunesse Baelen-Membach) qui viennent de montrer leur motivation et leur sens de l'organisation lors du premier tournoi de Beach Volley du 18 août.

Cette belle équipe de jeunes redonne vie à la JBM, tant appréciée par la génération de leurs parents...

Bravo aux organisateurs assidus du rendez-vous si convivial au cœur de Membach lors des retrouvailles pour la fête du village autour d'un barbecue ce 25 août.

Bravo à la belle initiative du LAC qui fête ses 40 ans ce 9 septembre par l'enfouissement de la Capsule Temporelle gorgée de trésors ainsi conservés pour 100 ans.

Et enfin, félicitations à la Royale Saint-Jean qui fête ses 175 ans les 14, 15 et 16 septembre prochains avec, en clôture, un tir à l'oiseau ouvert à toutes et à tous.

Elections du mois d'octobre.

J'adresse mes plus vifs remerciements au personnel communal qui se consacre à la préparation des élections du 14 octobre prochain.

Mes remerciements anticipatifs vont aussi à celles et ceux qui garantiront le bon fonctionnement de ce scrutin par leur participation aux bureaux de vote et de dépouillement.

En ce mois de septembre, je vous souhaite de profiter au maximum des derniers jours de l'été.



Votre Bourgmestre,

Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable: Maurice FYON, Bourgmestre

Rédaction et coordination: Francis BEBRONNE, Echevin

Prochaine édition: novembre-décembre 2012 distribué vers le 12 novembre 201

Date limite de remise des documents: 15 octobre 2012

Envoi de documents par e-mail à « bulletincommunal@baelen.be » en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, **photos en format.jpg à envoyer en pièce jointe.**

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BAELEN

www.baelen.be

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire

Lundi 8h30 - 12h
Mardi 8h30 - 12h et **14h - 16h**
 Mercredi 8h30 - 12h
Jeudi 8h30 - 12h et **14h - 16h**
 Vendredi 8h30 - 12h
 Samedi 9h - 12h (permanence)
**(permanence cartes d'ident. électr.
 uniquement les 1^{er} et 3^e samedis du mois)**

Sur rendez-vous les lundi, mercredi
 et vendredi après-midi.

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée

- Jeudi 27 septembre
 (fête de la Communauté française)
- Jeudi 1^{er} et vendredi 2 novembre
 (Toussaint)
- Jeudi 15 novembre (fête du Roi)

ETAT-CIVIL Naissances

Samuel ANTOINE, La Sablière, 28 (23/06)
Liya DOBBRONZ, Mazarinen, 7/3 (24/06)
Jonah GOHORRY, rue de l'Invasion, 2/2 (29/06)
Gabriel HERZET, rue des Tilleuls, 3 (15/07)
Sophie BONAVENTURE, Runschen, 50 (26/07)
Eloïse CHAPELLE, Perkiet, 49 (07/08)
Julian KLEIN, rte d'Eupen, 191/24 (16/08)

Mariages

Roger KLEIN et Marie-Paule BECKERS,
 rue Longue, 2/2 (03/05)
Sacha PATRON et Anna ZOBEL,
 rue Boveroth, 40 (23/06)
Bruno SCHROUBEN et Astrid TELLER,
 route d'Eupen, 179 (07/07)
Jean-François HANNOTTE et Christelle BAKANSINSKA,
 Mazarinen, 18/B (14/07)
Raphaël GERKENS et Valérie SCHMETS,
 rue Longue, 2/4 (04/08)
Markus SCHÖPKE, Aachen et Natalie PEIKERT,
 route d'Eupen, 158 (17/08)

Décès

Jean-Luc GROTENCLAES, Limbourg (20/06)
Francis LANGE, Limbourg (27/06)
Walter MARGRAFF, ép. de Helena LAMBERTY,
 chemin de Hoevel, 20 (07/07)
Jean DALCETTE, ép. de Irène ANCIA, Forges,
 12/4/2 (11/07)
Guillemine FOBER, vve de Léon DEWEERDT,
 rue Albert 1^{er}, 26 (15/07)
Maria MARSON, vve de Gustave MODAVE,
 rue du Thier, 7 (08/08)

PARUTIONS 2012 DU BULLETIN COMMUNAL : planning

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
nov/déc 2012	15-oct.-12	lundi 12 novembre

N.B. La date de distribution reste indicative et peut varier de quelques jours.
 La Commune de Baelen ne peut en être tenue responsable.

Cartes d'identité électroniques belges

Du lundi au vendredi suivant l'horaire habituel et uniquement les 1^{er} et 3^e samedis du mois (durant la permanence de 9 à 12 h).

OBJETS TROUVÉS

Renseignements: Administration communale 087/76.01.10

Oublié, le 23 juin à la Cantellerie, un grand parapluie brun de marque « Samsonite ». S'il vous a dépanné un jour de pluie tant mieux, mais je voudrais tant le récupérer car c'était un cadeau. Merci de le déposer à la maison communale. Une Baelenoise

Trouvé, au mois de juillet, rue Saint Paul, à hauteur du n° 19, une clé de voiture de marque Opel.

Trouvé à Néréth, un trousseau de 3 clés avec un porte-clé bleu marqué « réserve ».

REMERCIEMENTS

Des cartes bien garnies - Des fleurs, quatre-vingts roses...
 Des cadeaux dont celui pour être toujours à l'heure et ceux des joueurs de cartes.
 Un grand merci à tous et à notre Président.

Alice Géron



Votre voyage perturbé à cause d'un passeport défectueux ?

Suite à un défaut de fabrication dans votre passeport, votre voyage ne s'est pas passé comme prévu et vous estimez avoir subi un préjudice :

- vous avez dû reporter votre départ ou annuler votre voyage
- vous êtes resté coincé à l'étranger dans l'attente d'un nouveau passeport
- vous avez dû interrompre votre voyage et rentrer chez vous

Vous pouvez dans ce cas demander au SPF Affaires étrangères un **dédommagement financier** pour le préjudice subi.



ROYAUME DE BELGIQUE
 Service public fédéral
 Affaires étrangères,
 Commerce extérieur et
 Coopération au Développement

Plus d'informations au guichet passeport ou sur :
www.dedommagementpasseport.be

11 NOVEMBRE 2012 ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

Les représentants des Anciens Combattants de Baelen-Membach vous invitent à participer nombreux aux manifestations qu'ils organisent comme suit :

Relais sacré: le dimanche 4 novembre 2012

à 12h40, au monument de Baelen, et à 12h50, sur la place Th. Palm à Membach.

11 novembre à Membach

9h00: Accueil des Anciens Combattants à la maison communale par M. le Bourgmestre, MM. les Echevins, Mme la Présidente du CPAS ainsi que Mmes et MM. les Conseillers communaux.

Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Membach seront associés à cette manifestation.

Départ en cortège pour le dépôt de fleurs aux deux monuments, rue des Fusillés, place Th. Palm, ainsi qu'au cimetière de Membach.

11 novembre à Baelen

10h30 : Messe fondée par les Anciens Combattants en l'église Saint Paul. Réception des Anciens Combattants devant l'église. Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Baelen seront associés à cette manifestation.

Après la messe, départ en cortège à travers le village et dépôt de fleurs aux Monuments aux Morts.

Réception à la cafétéria du Foyer culturel.

Cordiale bienvenue à tous.

Pour la F.N.C. : M. Henri BASTIN, Porte-drapeau

Par le Collège,

La Secrétaire,
C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,
M. FYON

Elections du 14 octobre 2012

Vous êtes citoyen baelenois de 18 ans ou plus et vous souhaitez vous rendre utile au processus démocratique ? Ceci vous concerne !

Le dimanche 14 octobre 2012 le matin, 5 bureaux de vote seront installés à Baelen et à Membach pour permettre à chacun d'exprimer son choix quant aux candidats conseillers communaux et provinciaux. Ensuite, l'après-midi, 2 bureaux de dépouillement travailleront afin d'obtenir les résultats du scrutin communal, et 2 autres bureaux dépouilleront à Limbourg les urnes du scrutin provincial.

Ces bureaux sont constitués chacun d'1 président(e), d'1 secrétaire et de 4 assesseurs. Cela signifie qu'au total, l'administration communale a besoin de 7 présidents, 7 secrétaires et 28 assesseurs effectifs pour les bureaux de Baelen, et de 2 présidents, 2 secrétaires et 8 assesseurs effectifs pour le dépouillement à Limbourg, afin d'assurer le bon déroulement des élections.

Nous vous invitons à vous manifester dès maintenant si l'un de ces rôles vous intéresse. Vous pouvez vous adresser à Mmes A. BOVY (087/76.01.16 – anne.bovy@baelen.be) ou C. PLOUMHANS (087/76.01.10 – secretaire@baelen.be).

C. PLOUMHANS,
Secrétaire communale

DEPOT DES SACS POUBELLES / PMC / PAPIERS-CARTONS POUR LE RAMASSAGE

Veuillez déposer vos sacs poubelles, ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons, aux jours prévus pour leur collecte, **la veille après 18h ou le jour même avant 6h.**

Ne laissons pas traîner les sacs en bordure de rue plus de temps qu'il ne faut (il s'agit également d'une question d'hygiène publique).



PROPRETE et TRANQUILLITE PUBLIQUES :

A la demande de plusieurs personnes, nous rappelons à tous les propriétaires d'animaux leur devoir civique relatif à la propreté publique ainsi qu'à la tranquillité afin de permettre à chacun de profiter agréablement de son environnement et des espaces publics :

Ordonnance de police administrative générale de la commune de Baelen
- Conseil communal, séance du 09/06/2008 :

« Déjections canines »

Article 165.2. :

« Il est interdit de laisser les animaux que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir. »

« Aboiements intempestifs »

Article 130 :

« 130.1. En tous temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression. »

130.2 Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour, soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage. »

Merci et félicitations à ceux et celles qui, depuis toujours, appliquent ces règles, respectant ainsi la quiétude de leur voisinage et la sérénité de leur animal.

Documents de voyage : pensez-y à temps...

Avant chaque départ à l'étranger, il est conseillé de s'informer sur les documents de voyage exigés, soit auprès de votre bureau de voyage ou sur le site web des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.be> : rubrique « En voyage » / « Documents de voyage ».

Nous vous rappelons que tout enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une Kids-ID (document d'identité électronique avec photo) ou d'un certificat d'identité en carton avec photo valable, dès qu'il passe la frontière belge et pour les voyages effectués au sein de l'Europe.

Afin de recevoir la Kids-ID à temps, **la demande doit être introduite auprès de l'Administration communale au moins 3 SEMAINES AVANT la date de départ prévue** (ce délai est exigé pour la fabrication et la livraison de la Kids-ID).

L'enfant doit en outre être présent et accompagné de l'un de ses parents.

Il faudra également se munir d'une photo d'identité répondant aux mêmes critères que ceux requis pour la confection des autres cartes d'identité électroniques (fond blanc...).

En procédure normale, le coût s'élève à **3 €**.

En cas d'introduction d'une demande de Kids-ID ou de passeport de voyage hors délai, il faudra recourir à la procédure d'urgence dont le coût atteint 106, 170 ou 210 € selon le cas !

Tous les pays ne reconnaissent pas la Kids-ID comme étant un document d'identité valable : veuillez consulter le tableau du S.P.F. Affaires Etrangères sur le site du Registre National, à l'adresse suivante : <http://www.ibz.rn.fgov.be> : rubrique « Kids-ID » / « Accès à l'étranger ».

Pour demander une Kids-ID, vous pouvez vous présenter aux bureaux de l'administration durant les heures d'ouverture en semaine, ou lors des permanences cartes d'identité du samedi (le premier et troisième samedi de chaque mois)



L'association de parents de l'école de Membach (« APEMEMBACH ») existe depuis juin 2011. Elle a été créée par des parents qui désiraient s'impliquer un peu plus dans la vie de l'école. L'objectif est de représenter les parents au sein de l'école afin d'améliorer les relations avec l'équipe éducative et les autorités pour contribuer au bien-être des enfants. Elle est ouverte à tous les parents dont les enfants fréquentent l'école de Membach.



Au cours de cette première année de fonctionnement, l'association a petit à petit pris sa place d'interlocuteur au sein de l'école. Elle a relayé des demandes de parents concernant différents soucis dans l'organisation scolaire. Ceci a permis que les difficultés soient mieux entendues et que des solutions soient plus rapidement trouvées. De plus, des liens se sont tissés entre les parents et les enseignants, notamment à l'occasion d'une balade de Noël organisée en décembre ou lors de la participation au marché de printemps en avril.

Un projet qui tient à cœur de très nombreux parents depuis le départ est l'aménagement de la cour de récréation de l'école primaire. Celle-ci ne présente actuellement aucune activité pour occuper les enfants pendant les récréations, puisqu'elle se résume à une étendue de béton triste et gris. Ceci génère malheureusement souvent des réactions d'agressivité entre les enfants car ils ne sont pas assez occupés.

Devant ce constat, l'association de parents a proposé d'aménager cette cour en y construisant des jeux et cabanes selon le concept de la « Holunderschule ». Cette idée, qui est née en Allemagne et qui rencontre un grand succès dans de nombreuses écoles de notre région, a pour but d'aménager des espaces pour enfants dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement. Les jeux, exclusivement en bois, sont simples et laissent libre cours à l'imagination et la créativité des enfants (cabanes, troncs d'arbres, observatoire d'insectes, ...)

Alors que l'association de parents cherchait à rassembler des fonds pour pouvoir mener à bien ce projet, les autorités communales l'ont informée que la maison de repos de Membach venait de recevoir un subside de la région wallonne pour son projet intergénérationnel. Ce projet comprenait, entre autres, l'aménagement d'une plaine de jeux selon le même concept derrière le home. Les autorités communales ont accepté à l'unanimité qu'une partie du subside soit utilisée pour financer également l'aménagement de la cour de récréation.

Ceci permet que le projet voie le jour beaucoup plus rapidement que prévu, au grand bonheur des enfants.

La réalisation se fera sous forme d'un chantier participatif ouvert à tous, comme cela s'est passé à la maison de repos début juillet. L'association de parents invite donc toutes les personnes enthousiastes à venir donner un petit coup de main **le WE du 22 et 23 septembre de 8h30 à 17h**. Il n'est pas nécessaire d'être particulièrement doué en travaux de menuiserie pour être utile. Le concepteur du projet est là avec son matériel pour déléguer les tâches et organiser le travail. Les enfants seront gardés et animés afin qu'ils ne courent pas de danger sur le chantier. Ils sont donc également les bienvenus. Il y aura bien entendu de quoi manger et boire pour donner des forces à tout le monde ; ce week-end veut être aussi l'occasion de passer un bon moment ensemble.

L'association de parents organisera une grande fête d'inauguration de la nouvelle cour **le dimanche 7 octobre** à laquelle tout le monde est invité. Réservez déjà cette date dans vos agendas.

Contact : APEM : info@apemembach.be



Tontes de pelouses

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des tondeuses est **INTERDIT** durant toute la journée, **les dimanches et jours fériés**, ainsi que **les autres jours entre 20h et 8h**.

(article 132.6 de l'Ordonnance de police administrative adoptée par le Conseil communal)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Action globale coordonnée Pays de Herve : Achat groupé de fruitiers hautes-tiges

Dans le cadre de la Semaine de l'Arbre 2012 (19-25 novembre 2012), Agra-Ost et Pays de Herve-Futur organisent un achat groupé d'arbres fruitiers hautes-tiges sur l'ensemble du territoire du Pays de Herve.



Pour vous faire plaisir, faire du bien à la nature, et être associé(e) à une opération valorisant notre beau pays, nous vous proposons d'acquérir des anciennes variétés d'arbres fruitiers hautes-tiges adaptés aux vergers et prairies pâturées de nos contrées.

En effet, les anciennes pommes, poires, prunes et cerises de nos régions sont un véritable patrimoine : pour leurs saveurs riches et variées d'abord, mais aussi pour leur résistance aux maladies et aux ravageurs, souvent bien supérieure à celle des variétés modernes. De plus, le port des arbres fruitiers hautes-tiges est plus naturel et leur durée de vie plus longue.

Vu la quantité considérable d'arbres achetés, nous bénéficions de conditions tarifaires avantageuses : le prix des arbres fruitiers hautes-tiges est fixé à 15€/pièce, sauf les variétés RGF à 17€/pièce.

Pour commander, c'est très simple.

La liste des variétés disponibles, le bon de commande, les conseils de plantation/d'entretien sont disponibles auprès de Pays de Herve-Futur (www.paysdehervefutur.be ou par téléphone au

087/66 10 33) et Agra-Ost (www.agraost.be). Vous faites votre choix ; ensuite, vous renvoyez le bon de commande complété à Agra-Ost et vous réglez le montant de votre commande par virement bancaire **AVANT LE 11 OCTOBRE 2012** (pour une question d'organisation, Agra-Ost n'acceptera plus aucune commande et les commandes ne pourront plus être modifiées après cette date).

Les arbres sont livrés racines nues. La livraison aura lieu en novembre, la date et le lieu de livraison précis vous seront communiqués en temps utile (des points de distribution sur le Pays de Herve seront déterminés, suivant les quantités commandées).

Si par malchance, une variété n'était pas disponible en quantités suffisantes, nous nous réservons le droit de la remplacer par une autre variété la mieux adaptée possible.

De plus, la pépinière garantit que tous les végétaux lors de leur départ de la pépinière sont sains, conformes à la norme et exempts de virose. Toute contestation sur leurs marchandises doit nous parvenir le jour de la livraison. Dans le cas contraire, aucune contestation ne sera prise en compte, car la pépinière n'est responsable ni des conditions climatiques, ni des attaques de parasites, ni du manque de soins apportés aux végétaux, ni du sol, ni de tout autre facteur extérieur. La pépinière ne garantit donc pas la reprise des arbres.

Pour Pays de Herve-Futur,
Aurélien LAHAYE et Malory RENKENS

Pour Agra-Ost,
Gisela HENNES et Sabine MANDERFELD

PAYS DE HERVE-FUTUR ASBL

Val-Dieu 230 - 4880 AUBEL
Tél/Fax : 087/66 10 33
Email : secretariat@paysdehervefutur.be
www.paysdehervefutur.be

AGRA-OST

Klosterstraße 38 - 4780 ST. VITH
Tél. 080/22.78.96 Fax. 080/22.90.96
Email : agraost@skynet.be
www.agraost.be

L'allocation de chauffage 2012

Qu'est-ce que c'est ?

Le Fonds Social Chauffage intervient partiellement dans le paiement de la facture de gasoil de certaines personnes. Dorénavant, le Fonds intervient pour toutes les livraisons faites entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2012**. Il n'y a plus de période de chauffe à respecter pour la commande.

Qui peut en bénéficier ?

1: les personnes ayant droit à une intervention majorée d'assurance maladie invalidité (BIM)

A noter que le montant annuel des revenus bruts imposables du ménage ne doit pas dépasser **16.306,33 € + 3.018,74 €** par personne à charge.

Dans cette catégorie, on ne tient pas compte du patrimoine immobilier du ménage.

2: les personnes aux revenus limités

Les personnes dont le montant annuel des revenus imposables bruts est inférieur ou égal à **16.306,33 € + 3.018,74 €** par personne à charge.

Dans cette catégorie, on tient compte du patrimoine immobilier du ménage. Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

3: les personnes endettées

Personnes bénéficiaires d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

Quels combustibles ?

Les combustibles concernés sont les suivants:

- le gasoil de chauffage en vrac ou à la pompe (mazout)
- le pétrole lampant à la pompe
- le gaz propane en vrac (pas de bonbonnes)

Le Fonds n'intervient donc pas pour les combustibles suivants:

- le gaz naturel par raccordement au réseau de distribution de ville, le gaz propane en bouteille et le gaz butane en bouteille.

Quel est le montant de l'intervention ?

Le montant de l'intervention dépend du prix du gasoil facturé: plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante. Le Fonds intervient pour un maximum de **1.500 litres** avec un total de :

300 € maximum par ménage.

Une intervention forfaitaire de **210 €** existe également pour les personnes qui se chauffent avec du mazout ou du pétrole lampant à la pompe. Un seul ticket suffit pour y prétendre.

Que devez-vous faire ?

Si vous pensez pouvoir bénéficier du soutien du Fonds Social Chauffage, vous devez adresser une **demande au CPAS de Baelen** à une **permanence du lundi, mercredi ou vendredi entre 08h30 et 11h30** (rue de la Régence 6) **dans les 60 jours suivant la livraison**.

Vous devez vous munir de vos documents d'identité, de la facture, et en fonction de votre catégorie, d'une attestation de votre mutuelle qui précise que vous bénéficiez du statut BIM (pour la première catégorie), de votre dernier avertissement extrait de rôle ou d'une attestation précisant que vous êtes en médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes (pour la troisième catégorie).

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec le service social du CPAS au **087/76.01.13**.

Des renseignements peuvent être également obtenus sur le site www.fondschauffage.be ou au numéro gratuit : 0800/90 929.

DONNONS VIE A L'EAU !

Projets de plans de gestion - Enquête publique

Dans le cadre de la directive européenne sur l'eau, une enquête publique est organisée du 11/06/2012 au 18/01/2013 inclus.

Vous êtes invité à donner votre avis sur les actions proposées pour protéger nos rivières, nos fleuves et eaux souterraines.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière* et sur le site internet : eau.wallonie.be.

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE, soit via le site internet,

soit par courriel à eau@spw.wallonie.be, soit par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.

Une séance de clôture sera organisée dans votre commune

Une permanence particulière sera organisée par votre commune. Les dates et heures correspondantes pourront être obtenues auprès de votre Administration communale.

* Site des contrats de rivière : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere

Donnez-nous votre avis !

■ Distribution du bulletin communal

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les 3 boulangeries de notre commune ainsi qu'à la librairie « Chez tante Jack ».

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

■ Faire paraître de l'info dans le bulletin communal

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél 071/71.32.91) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à « bulletincommunal@baelen.be » un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités...

Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou à Francis Bebronne (tél 0479/26.95.41) qui gère la coordination.

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

■ Dégradations au parc communal.

Courant juin dernier, des actes de vandalisme ont été commis au parc communal de Baelen : tags sur le nouveau kiosque, destruction de corniches et d'une partie du toit en ardoises du bâtiment « l'Accueil ». L'enquête de police a permis d'identifier les auteurs. En concertation avec leurs parents, ces mineurs ont réalisé plusieurs journées de travaux d'intérêts généraux pour la commune en guise de compensation. Leurs parents ont supporté le coût des dégradations commises. Les réparations devraient avoir lieu dans les prochaines semaines.

■ Été solidaire

Dans le cadre de l'action « Été solidaire », 5 jeunes ont été engagés par la commune cet été. Ils ont travaillé durant 2 semaines au mois d'août. Agés de 15 à 19 ans, ils auront trouvé dans ce job un rôle à jouer : en travaillant pour préserver l'environnement dans lequel ils vivent, ils apprennent à l'apprécier, se sentent responsables, deviennent acteurs de la vie collective. Plus particulièrement, ils ont réalisé des tâches qui profiteront à tous, puisqu'ils ont principalement travaillé à l'amélioration des zones de détente, tant à Baelen qu'à Membach. Bravo à eux pour leur action.



■ Nouveau plafond, nouvel éclairage au Foyer Culturel

Après les travaux qui auront mobilisé la salle du Foyer Culturel presque tout l'été, le nouveau plafond est terminé. L'éclairage installé, répondant aux normes actuelles, apportera un nouveau confort aux différents utilisateurs de la salle, que ce soit pour faire du sport ou pour des utilisations plus festives. S'il reste quelques détails et finitions à régler, tous les entraînements ont déjà repris dans la salle, pour le plus grand bonheur de tous les sportifs.

■ Le Brevet du cycliste

Les enquêtes de mobilité démontrent que 35% des enfants de primaire habitent à moins d'un kilomètre de l'établissement scolaire qu'ils fréquentent, et 37 % habitent à entre un et quatre kilomètres. La marche et le vélo font donc clairement partie des possibilités pour se rendre à l'école. Pourtant, 74% des élèves sont conduits en voiture...

Dans le but d'encourager l'usage du vélo et de leur permettre d'acquérir les bons réflexes, cet été, durant une semaine, 23 enfants de 5ème et 6ème primaire de Baelen et Membach ont suivi un stage de formation à la pratique du vélo. Objectif : obtenir son Brevet du cycliste, et être capable de se déplacer à vélo en toute sécurité. Organisé par Pro Velo, le stage, qui combinait cours théoriques, exercices de manipulation et circulation sur la route, a permis à chacun d'apprendre ou de réapprendre le code de la route et de pédaler avec aisance. Voilà qui devrait encourager davantage d'élèves à se rendre à l'école à vélo !



■ Les plaines de vacances

Cet été, les plaines de vacances communales ont permis à 383 enfants de 3 à 12 ans de bénéficier de vacances actives. Sport, jeux, cuisine, balades, expéditions à la piscine ou à la ferme, les animateurs qui les encadraient n'ont pas manqué d'imagination et leur ont concocté un programme varié ! A Membach, pour la deuxième fois, des plaines de vacances étaient organisées à la résidence Saint Joseph.

Une occasion pour les enfants de rencontrer leurs aînés, et pour les résidents de partager quelques activités avec eux. Cette formule, qui rencontre un grand succès, est très enrichissante pour tous. Les plaines de Membach étaient accessibles aux enfants du personnel de la résidence, ainsi qu'aux petits Membachois. Outre le projet intergénérationnel, l'objectif de la résidence est de s'ouvrir un maximum vers le village. Profitons de l'occasion pour vous rappeler que la cafétéria, tous les dimanches, est ouverte à tous, de même que l'accès aux jardins de la résidence.

en août, du foot en collaboration avec l'adepts et le RFC Baelen



les petits, prêts à prendre le bus pour la piscine

■ Les cabanes de la résidence St. Joseph

Depuis le mois de juillet, la résidence St. Joseph dispose de magnifiques cabanes en bois. Elles forment dans le jardin un ensemble naturel, agrémenté de bancs et de fleurs. Ces cabanes ont été assemblées à l'occasion d'un chantier participatif, qui a rassemblé les volontaires début juillet. Sable, toboggan, petit pont, rien n'a été oublié pour stimuler l'imagination des enfants et garantir des heures de plaisir ! Les cabanes sont accessibles à tous les enfants, sous la surveillance de leurs parents. Un projet similaire verra le jour à l'école de Membach, où un chantier participatif est mis sur pied par l'association de parents le week-end du 22 et 23 septembre. Vous trouverez plus de renseignements à ce sujet dans ce bulletin communal.



les cabanes de la résidence St. Joseph, prises d'assaut lors des plaines de vacances

■ Stages de conduite automobile

Grand succès pour les stages de conduite automobile, pour lesquels les inscriptions sont à présent clôturées. Les premiers stagiaires seront accueillis le 29 septembre sur l'une des pistes d'entraînement de l'école Peugeot de maîtrise automobile à Spa-Francorchamps. Ils y apprendront les réflexes qui sauvent lorsque survient un événement imprévisible, des techniques simples pour mieux gérer les situations dangereuses au volant. La commune espère ainsi voir les jeunes conducteurs intégrer rapidement de bonnes pratiques, pour leur propre sécurité et celle des autres usagers de la route.

■ Plans du village et promenades balisées

La commune vous informe qu'elle dispose d'un nouveau stock de plans des rues de Baelen-Membach. Gratuits, ils contiennent également les descriptifs de 4 itinéraires fléchés accessibles à tous. D'autres itinéraires de promenades, comme celle qui vous emmène à la découverte de l'ancienne frontière belgo-prussienne, sont également disponibles. Vous pouvez vous les procurer durant les heures d'ouverture des bureaux de l'administration.



■ Jeunesse Baelen Membach

Une nouvelle dynamique voit le jour autour de la jeunesse de notre commune. Sous l'emblème « Jeunesse Baelen-Membach », comme par le passé, les jeunes se structurent autour du local du Bailus avec plein de projets et d'idées. La première activité fut un tournoi de beach volley (volley-ball sur une surface couverte de sable) au parc communal, organisé le 18 août dernier. Outre le terrain de volley existant, les jeunes ont installé pour la circonstance un second terrain, une buvette mobile et ont grillé des saucisses sur les nouveaux barbecues. Ce sont pas moins de 10 équipes qui se sont affrontées amicalement sous une température digne des plages brésiliennes et devant un public conquis. Le succès fut au rendez-vous. Nul doute que ce tournoi débouchera sur d'autres projets.

■ Un roman baelenois

Marielle Weickmans-Stommen vient de terminer son premier roman, un ouvrage pour les jeunes intitulé « Daybreak », dont l'intrigue débute à Baelen. Une aventure fantastique aux accents initiatiques, un roman destiné prioritairement à un public adolescent mais qui séduira aussi les adultes. Sorti fin juillet, il est notamment disponible à la librairie « Tante Jack ». Vous trouverez plus d'info sur cet ouvrage et sur le site de la maison d'édition : <http://www.marielle-weickmans-stommen.publibook.com>



■ Retour sur le jogging baelenois

Grand succès pour le jogging baelenois du 14 août, qui fêtait cette année sa 15ème édition. 840 coureurs ont pris part à 20h au jogging de 7,7 km. Parmi eux, 105 Baelenois, dont vous trouverez les résultats en page suivante. Les joggings de 1 et 2 km sont également populaires auprès des Baelenois : sur les 90 enfants inscrits à chacune des courses, près de la moitié est issue de Baelen. Leur classement se trouve lui aussi dans les pages de ce bulletin communal.



CLASSEMENT DES BAELENOIS

7.7km

POS	NOM	TEMPS
35.	ALBERT RAPHAEL	29:20
43.	PÉTERS YANN	29:46
76.	PÉTERS BENJAMIN	31:02
78.	LOFFER ANTHONY	31:05
87.	BOURS JONATHAN ARMEL	31:25
90.	GROSDENT WILLIAM	31:30
102.	DORTU DAVID CHARLES	31:45
127.	MEESSEN LAURENT	32:33
146.	MASSENAUX FABRICE	33:11
153.	SPRONCK LAURENT	33:27
160.	BECKER LIONEL	33:41
167.	MORNARD JEAN-FRANÇOIS	33:48
205.	MASSENAUX AMAURY	34:29
206.	HICK THIERRY	34:29
216.	LEVERT JEAN-PIERRE	34:49
228.	LEMPEREUR JÉRÔME	35:04
231.	WIERTZ FRÉDÉRIC RAYMOND	35:09
263.	PIRNAY ANDRÉ	35:49
278.	KISTCHMANN PINO	36:13
282.	DEMONTY JULIEN	36:15
284.	PIRNAY MAXIME	36:16
292.	BROCKMANS ANDREAS	36:31
302.	KRAMER MAUREEN	36:38
301.	BRANDT BASTIEN	36:38
312.	SCHEEN JOHAN	36:43
326.	MERTES CHRISTIAN	37:02
338.	SORIES DAVID	37:11
341.	NEYKEN FABIAN	37:15
352.	KIRCH QUENTIN	37:31
359.	ROEMERS JULIEN	37:36
369.	TIMMERMANN ARNAUD	37:42
373.	BOSSUYT JACQUES	37:43
380.	AHN DAVID	37:46
383.	BARTHELEMY BERTRAND	37:46
384.	BARTHELEMY JULIEN	37:46
385.	ERNST ERIC	37:47
386.	NEYKEN CHRISTIAN	37:48
387.	STICH VINCENT	37:48
389.	MEESSEN ARLETTE	37:49
395.	SORIES KIKI	37:56
396.	BELLINKX VINCENT	37:56
409.	CORMAN CEDRIC	38:14
417.	VILVORDER CYRIL	38:25
431.	BARTHÉLEMY DIDIER	38:47
436.	LETOCART JANET	38:58
441.	FRANK SAM	39:05
446.	COLLIGNON MICHEL	39:12
450.	HAGELSTEIN JEREMY	39:18
453.	JANCLAES JULIEN	39:22
463.	SCHEEN ARNAUD	39:33
469.	SCHILS PIERRE	39:41
471.	BOVY CYRIL	39:45
479.	SCHLOSSMACHER EDGARD	40:05
485.	ONNAN SERGE	40:10

491.	SCHILS ELISA	40:22
519.	CAUFRIEZ THIERRY	40:59
526.	JACQUET STEVE	41:10
527.	HAVET JACKY	41:11
528.	DEROME ANDRE	41:11
552.	PEREMANS STANY	41:51
558.	BORDAS BAPTISTE	42:01
559.	SCHLEMBACH CHRISTIAN	42:02
563.	COLLE JEAN-PIERRE	42:15
572.	TOUDY ADRIEN	42:26
573.	BEBRONNE FRANCIS	42:26
580.	SOMNS SASCHA	42:43
582.	SCHLECK ERWIN	42:45
583.	POLIS THIERRY	42:46
595.	DEROME JULIEN	43:01
608.	VILVORDER TARIKWA	43:31
611.	PIRENNE ANNICK	43:35
613.	ROMERS ANNE-CHRISTINE	43:39
615.	DOUDELET MARTINE	43:41
618.	STAINIER LAURA	43:47
620.	TODOROVSKI KRISTINA	43:48
622.	SCHMUCK FABIENNE	43:51
641.	VILLEVAL ALAIN	44:12
646.	GANSER STEPHANE	44:21
647.	MOONEN JOELLE	44:21
652.	RADERMECKER AYMERIC	44:41
655.	PIRONT SÉBASTIEN	44:52
660.	HOCK DANIEL	45:00
665.	JANCLAES ROBERT	45:09
684.	PIRNAY GEORGES	45:50
687.	RETERRE ANNE	45:58
700.	NEULENS JACQUELINE	46:32
709.	DELNOOZ CINDY	46:51
714.	MANNENAUX GUY	46:58
731.	SCHINELLI FRANÇOIS	47:39
737.	COLLE FRANCIS	48:22
738.	ORTMANN TOM	48:33
748.	NAMUR SABINE	49:16
750.	SCHINS SUZANNE	49:28
754.	BAHM JULIE	49:39
756.	COLLE CHARLOTTE	49:40
757.	CORMAN MARIE	49:48
758.	LOOZEN JOSIANE	49:49
759.	FRANCO SANDRA	49:49
765.	BRACH JEAN-FRANÇOIS	50:14
779.	SCHOONBROODT ALEXIS	51:06
782.	ROMBACH PAULINE	51:50
783.	GUSTIN JEREMY	52:03
786.	FLOHIMONT MARIE-CHRISTINE	52:08
802.	MEESSEN NATHALIE	53:11
822.	STIZ SYLVIANE	56:28
DNF	JEROSME LIONEL	

2km

POS	NOM	AGE	TEMPS
6.	NEYKEN SACHA	11	7:19
13.	ORTMANN POL	9	8:00
18.	WEBER MARION	14	8:08
24.	POLIS NATHAN	10	8:27
25.	VALLE PRADO CYRIL	9	8:29
27.	KLINKENBERG LUCA	12	8:31
30.	CAUFRIEZ TOM	10	8:34
31.	FRANK BRYAN	9	8:36
32.	KRAFFT YANNICK	10	8:38
33.	PELZER MAXIME	9	8:38
34.	FRANK LEON	9	8:40
35.	SCHLEMBACH ANTOINE	11	8:44
36.	SCHLEMBACH LUCA	9	8:46
42.	WEBER MANON	11	9:01
43.	DEROUSSEAU MICHELET	13	9:01
47.	EUSSEN ROBIN	9	9:04
48.	HABETZ THOMAS	11	9:09
49.	FLAMENT OPHÉLIE	13	9:11
50.	SCHYNS MARTIN	9	9:12
51.	CREUTZ ELINE	11	9:13
52.	MEUDERSCHIED MAELLE	9	9:18
54.	ORTMANN NOÉ	9	9:21
55.	GOUDERS SAMUEL	10	9:27
57.	KIRCH WILLIAM	10	9:35
59.	GLINEUR LOUISE	10	9:38
62.	WAUCOMONT DONOVAN	10	9:42
61.	BOSCH CAMILLE	12	9:42
64.	HENRY DE FRAHAN JULIA	10	9:45
68.	MATHIEU ANTOINE	11	9:56
71.	CREUTZ EMILIE	11	10:05
72.	LEJEUNE ARNAUD	11	10:12
73.	NOLS ALEXANDRE	10	10:19
75.	MERTES ERINE	11	10:24
76.	KLINKENBERG MICHELLE	10	10:31
77.	DEROUSSEAU ROSE	10	10:38
79.	WAUCOMONT MARJORIE	13	10:56
81.	BOLAND ANAIS	12	11:00
83.	LOFFET ANDREW	10	11:20
85.	FRANSSEN MANON	11	12:22
86.	SCHMETS CHLOÉ	9	12:50
88.	SGARLATA SOLENE	10	13:34
89.	NELLISSEN MATHIEU	10	15:44



1km



POS	NOM	AGE	TEMPS
3.	LEJEUNE ALEXIS	8	3:36
6.	FRANSSEN CÉLINE	8	3:50
8.	MERTES SIMON	8	3:52
9.	CAUFRIEZ LIAM	8	3:53
10.	SGARLATA MATHEO	7	3:56
12.	BOSCH THÉO	8	3:58
14.	ERNST ESTELLE	8	4:03
15.	VALLE PRADO THIBO	6	4:03
18.	TOUDY MAXIME	8	4:07
19.	FRANSSEN LOUISE	8	4:07
21.	HENRY DE FRAHAN LUCAS	7	4:09
22.	FRANSSEN JEAN-BAPTISTE	6	4:11
24.	GLINEUR MARIE	7	4:13
23.	EUSSEN REMI	7	4:13
26.	LEJEUNE OLIVIA	8	4:17
29.	VAN BRABANT VANINA	8	4:20
33.	MORNARD LILOU	7	4:26
35.	FALIN ETHAN	6	4:32
37.	UBAGO LUCAS	8	4:33
39.	EMMERMANN MARIE	8	4:34
40.	CAUFRIEZ GORDY	5	4:34
43.	ROMMES NOA	7	4:36
45.	KRAFFT LENNY	7	4:38
44.	BECKER EVA	7	4:38
53.	COLLIGNON ELINE	7	4:49
56.	PIRE OWEN	6	5:01
60.	LOOZEN HUGO	5	5:04
61.	NOLS HUGO	8	5:05
62.	SCHYNS ANAELLE	5	5:09
65.	FOUARGE MARGAUX	5	5:11
67.	BECKER ROMAN	4	5:15
69.	MOERS CLEA	8	5:29
73.	GLINEUR GUILLAUME	5	5:45
74.	MOERS SOPHRANE	5	5:45
75.	MERTES AURELIE	3	6:03
76.	CORMAN JULIEN	4	6:03
79.	HEBETTE ANTOINE	5	6:15
83.	MATHIEU VICTORIA	5	6:42
86.	CLAESSENS AMELINE	10	6:52
87.	JEROSME NOA	5	7:47
88.	SCAILLET LOLA	5	8:11
89.	JEROSME MAYA	5	8:15

Avis d'enquête publique

En vertu des dispositions du livre 1^{er} du Code de l'Environnement (Catégorie B)
 MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES VULNERABLES AUX NITRATES
 (extension de la zone vulnérable du territoire du Pays de Herve et du Sud Namurois) –
 fixation des limites par arrêté ministériel.
 (Art. R. 190 à 192 du Code de l'Eau)

Auteur du Plan : le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 16 août 2012.

DATE DE L'AFFICHAGE DE LA DEMANDE	DATE DE L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE	LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES À :
10 août 2012	16 août 2012*	Administration communale de BAELEN, service environnement, 17 septembre 2012* à 11h00	Collège communal, rue de la Régence 1 à 4837 BAELEN

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Les projets d'arrêtés ministériels, le rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique du Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) ainsi que les cartes visualisant la délimitation en projet sont consultables à l'administration communale.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture* jusqu'à la date de clôture* de l'enquête, **chaque jour ouvrable pendant les heures de service, samedi matin compris.**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'**Administration communale, Service Environnement, rue de la Régence 1, 4837 BAELEN, dans le délai ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Tout intéressé peut également obtenir des explications sur le projet auprès de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, Avenue Prince de Liège 15, 5100 Namur (081/33 51 31)**

Par le Collège,

La Secrétaire f.f.,
G. Heeren

Le Bourgmestre,
M. Fyon



Une campagne d'information : « Gaz - Electricité : osez comparer ! »

Dans la vie de tous les jours, vous ne cessez de faire des choix.
Et pour cela, vous comparez les options qui s'offrent à vous.

Pour l'énergie, en particulier le gaz naturel et l'électricité, ce n'est pas toujours simple de choisir entre un fournisseur et un autre, ou entre deux formules différentes chez un même fournisseur.

C'est la raison pour laquelle votre commune, en collaboration avec le CPAS, a décidé de participer à la campagne nationale d'information « Gaz - Electricité : osez comparer ! » organisée par le SPF Economie.

Une campagne ? Pourquoi ?

- Vous ne savez pas comment faire pour comparer ?
- Vous ne savez pas comment faire pour changer de fournisseur ou de formule tarifaire ?
- Vous avez peur de changer ou vous craignez des difficultés ?
- Vous souhaitez obtenir des informations sur les outils de comparaison à disposition des citoyens ?
- Vous n'avez pas d'accès aux outils de comparaison (via internet par exemple) ?
- Pour toutes ces raisons et peut-être d'autres, cette campagne est faite pour vous ! Elle s'adresse à tous !

Une campagne ? Comment ?

Des permanences seront organisées le 18, le 20, le 22 et le 25 septembre pour vous aider à utiliser les outils existant sur internet afin de vous permettre de comparer les offres des différents fournisseurs de gaz naturel et d'électricité. Vous pourrez ainsi effectuer, vous-même, votre choix en connaissance de cause (prix, contrat fixe ou variable, compteur bi-horaire, énergie verte, ...)

Une campagne ? Que faire ?

Pour obtenir les renseignements souhaités, c'est très simple :

Munissez-vous de la dernière facture annuelle (décompte global, facture de régularisation) que vous avez reçue de votre fournisseur de gaz naturel ou d'électricité.

Rendez-vous sur le lieu de la permanence : à l'administration communale le 18/09 de 9h à 12h et de 13h à 19h et le samedi 22/09 de 9h à 12h (Roland Fanielle), au CPAS le 20/09 et le 25/09 de 9h à 12h et de 13h à 18h30 (Sylvain Poumay).

Pour plus d'informations : <http://economie.fgov.be> ou <http://www.baelen.be>
ou par tél au 0486/71.69.73 ou 087/76.01.19



Commune de
Baelen



6, rue de la Régence - 4813 Baelen
Tél 087 76 01 19



Horaire d'été Heures d'ouverture des bureaux :

Lundi	8h30 - 12h 13h30 - 16h00
Mardi	8h30 - 12h après midi sur RDV
Mercredi	8h30 - 12h 13h30 - 16h00
Jeudi	8h30 - 12h après midi sur RDV
Vendredi	8h30 - 12h après midi sur RDV

Permanences à Baelen tous les vendredis de 9h00 à 12h00 dans les locaux de l'Agence Locale pour l'Emploi, rue de la Régence, 6.

Place des Combattants 21
B-4840 Welkenraedt
Tél. : **087/69.32.00** - Fax : **087/69.32.09**



Poste de Police de Baelen

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : de 9h30 à 11h30
Mercredi, vendredi : de 15h00 à 17h00
1^{er} et 3^e samedi du mois : de 9h30 à 10h30

Tél. : 087/76.66.71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 19h00 le vendredi. (Tél. : 087/343.580.)

En cas d'urgence, formez le 101

Conseiller énergie

Roland Fanielle est présent à la commune les semaines paires de 8h45 à 17h (sauf le vendredi après-midi), idéalement sur RV au 087/76.01.41 ou par mail : roland.fanielle@gmail.com.
Stéphane Dohogne est disponible tous les mercredis de 9h à 12h dans les bureaux du CPAS, sur son GSM : 0492/76.88.08 ou par mail : stephane.dohogne@commune-plombières.be.

Monsieur Dohogne peut également vous recevoir lors des permanences spéciales à l'administration communale de Baelen, au service population, ou à Welkenraedt et à Plombières !!!
N'hésitez pas à vous déplacer dans les communes voisines...

Date des permanences spéciales du tuteur énergie, Dohogne Stéphane, les samedis:

Baelen	Welkenraedt	Plombières
27 octobre 2012	24 novembre 2012	29 septembre 2012
		29 décembre 2012



8 SEMAINES POUR L'EMPLOI

Active depuis 2008 à la Maison de l'Emploi de Welkenraedt, Plombières et Baelen, l'ASBL ESOPE, qui aide les demandeurs d'emploi dans leurs démarches professionnelles, propose dès le 24 septembre Huit Semaines pour l'Emploi, son module de recherche active d'emploi.

Il s'agit d'une formation de deux mois et demi, comprenant un bilan de personnalité, la définition d'un projet professionnel, différents ateliers pratiques permettant de se familiariser avec les outils de recherche d'emploi (CV, lettres de motivation, simulation d'entretiens d'embauche,...), etc. L'objectif de l'équipe d'ESOPE est de permettre au demandeur d'emploi de mener ses démarches seul à la fin de la formation.

A cette fin, la recherche d'un stage en entreprise permet de s'exercer en bénéficiant de l'encadrement de ESOPE et du Forem. Et pourquoi pas obtenir un emploi en réalisant un excellent stage...

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'ASBL ESOPE au 087/33.61.75 ou la Maison de l'Emploi de Welkenraedt, Plombières et Baelen au 087/693.200.

Le parc d'activités économiques Eupen – Baelen

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI+ (Service Promotion Initiatives en Province de Liège).

Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers

SPI+ - Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11, 4000 LIEGE
Tél. : 04/230.11.11 - Fax : 04/230.11.20 - www.spi.be

Si vous cherchez du travail

Un classeur contenant les offres d'emploi du FOREM est mis à la disposition du public au bureau de l'A.L.E. (Agence locale pour l'emploi) situé Rue de la Régence 6. Vous pouvez les consulter pendant les heures d'ouverture (mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30).

Vous pouvez y consulter des affichettes très détaillées (profil, compétences requises, type de contrat, coordonnées de l'employeur,...). Elles sont mises à jour quotidiennement.



Rue de la Régence, 6 - 4837 Baelen
Tél. 087/76.01.28 - Fax 087/76.01.17
Claudine.Bebonne@publink.be

Agence Locale pour l'Emploi de Baelen (ASBL)

A partir du mois de septembre, le bureau de l'ALE sera ouvert le mardi et le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

LE SAVIEZ-VOUS? L'émondage des plantations

Bien des citoyens n'ont pas une information précise concernant certaines obligations en matière de propreté, de la salubrité et de la tranquillité publiques. Nous avons décidé de publier dans cette rubrique des extraits de l'ordonnance de police administrative générale adoptée par le Conseil communal

L'émondage des plantations se trouvant sur les propriétés, en bordure de voirie

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs

-la taille doit avoir lieu au **minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre**.

-L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.

-La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.

-Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux et que les branchages sont déchetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée.

-la plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 20cm de la limite du domaine public.

-La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au dessus du sol.

-Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doit être immédiat.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique.

-la taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.

-La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur la domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.

-La taille ne peut maintenir de débordements au dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.

-La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.

BC Fanfare



La province de Liège compte d'innombrables sociétés musicales. Avec plus de cent sociétés actives aujourd'hui, elle compte parmi celles où les bonnes notes résonnent le plus dans les airs. Dans notre région plus particulièrement, fanfares et harmonies sont nombreuses et très actives.

Dynamiques, elles prennent part à de très nombreuses manifestations et jouent un rôle éducatif, social ou culturel important au sein de la communauté. La société Royale « Les Fanfares » de Baelen, fondée il y a 93 ans, compte parmi les plus importantes et les plus anciennes du village. Nous vous proposons aujourd'hui une présentation de cet acteur incontournable de l'animation et de la vie culturelle du village.

La société Royale « Les Fanfares » assure en toute saison l'animation de nombreuses festivités baelenoises. Elle propose chaque année, le deuxième samedi de novembre, son concert annuel, en collaboration avec la chorale St. Grégoire. Enfin, au-delà des frontières du village, elle participe à son rayonnement et veille au respect des traditions et du folklore en prenant part à de nombreuses manifestations musicales, qu'il s'agisse du carnaval, d'animations, de cortèges ou de concerts organisés par d'autres sociétés. Les Fanfares, devenues en réalité un orchestre d'harmonie au fil des années, mettent un point d'honneur à présenter des concerts de qualité et aborder un très large répertoire, couvrant plusieurs styles musicaux : classique, compositions ou arrangements contemporains, musiques de films, variété, rétro...

Un peu d'histoire

Après l'engourdissement provoqué par la première guerre, la joie de la victoire provoqua un besoin extraordinaire de distraction. On vit éclore de nouvelles sociétés un peu partout. A Baelen, c'est au sein d'une société de cavalerie que naquit l'idée de la formation d'une section locale de musique. Le village comptait de nombreux musiciens, il suffisait de les grouper et de les équiper.



Les fondateurs des Fanfares de Baelen, en 1919

Le comité provisoire des musiciens et le comité de la cavalerie eurent facilement raison des difficultés du début. La toute nouvelle section de musique fut dénommée « Fanfares Saint-Georges ». Son comité fut définitivement approuvé lors de l'assemblée générale du 9 juin 1919. En 1924, à la suite de divergences de vue et d'intérêts, fanfare et cavalerie se séparèrent. Voulant éviter la dissolution, les musiciens érigèrent leur section en société autonome, sous le titre de « Fanfares de Baelen ». Grâce au dévouement du directeur, des musiciens et de la population tout entière, la jeune société put inaugurer son drapeau en 1927.



Les musiciens en 1961



Les Fanfares ont 75 ans

Lorsque survint la seconde guerre mondiale, la société fut contrainte d'interrompre ses activités durant 5 ans, avant de reprendre de plus belle. Elle fit sa première sortie en képi à l'occasion du 11 novembre 1952, et obtint le titre de Royale en 1959. Elle participa à de nombreux concours. Parmi eux, le tournoi musical de Dolhain-Limbourg en 1964, où elle fut classée en division excellence. Après avoir fêté ses 50



ans d'existence, elle se dote d'uniformes, qui seront inaugurés en mai 1970. Plus récemment, en 1989, la société auditionna à Welkenraedt et fut classée en 2ème division. En 1994, elle a célébré son 75ème anniversaire, en musique comme il se doit, en compagnie de plusieurs sociétés de la région. Les Fanfares célébraient également cette année-là 20 années passées sous la direction de Joseph Dejardin. En 1996, les Fanfares participèrent à la création du « Grand Orchestre Joseph Dejardin ». Elles assumèrent la partie cuivres de l'orchestre, qui rassemblait les musiciens de sociétés différentes et donna plusieurs concerts dans la région. Enfin, en 2012, les Fanfares ont subi un « relooking », grâce à l'achat de nouveaux uniformes, plus modernes et sans doute mieux adaptés aux conditions météo parfois capricieuses de la Belgique.



Les nouveaux uniformes

En 93 ans, 4 chefs d'orchestre se sont succédé à la direction musicale : Albert Ganser (fondateur de la société en 1919), Joseph Dejardin (1974-2005), René Neyken (2005-2011), et depuis 2012 Alexandre Antoine.

Un répertoire varié

Les cliques qui ont tant proliféré dans nos régions se constituaient souvent, naguère, sous la bannière d'une profession, d'un parti, d'une confession. La réalité sociologique s'est modifiée, ces dernières décennies, aussi radicalement que la réalité musicale. Les fanfares ne sont plus liées politiquement ou philosophiquement. Elles ont plutôt à cœur de maintenir une tradition, un plaisir de se retrouver et de jouer ensemble. Du coup, le répertoire évolue aussi, les marches militaires cédant la place aux musiques de film et autres musiques d'ambiance.

Les Fanfares de Baelen ont su adapter leur offre à la demande et proposent un répertoire adapté aux circonstances, une animation sans laquelle les manifestations du village ne seraient pas les mêmes. Lors de leurs concerts, elles régaleront également les mélomanes de musiques variées, tantôt classiques, tantôt contemporaines, en veillant toujours à ce que tous les groupes d'instruments soient représentés. La société dispose également d'un répertoire traditionnel, destiné aux cortèges et processions, sans oublier les défilés de la société Royale Saint-Paul, dont elle accompagne chaque année les aîlés dans leur jeu du drapeau.

Les activités de la société

Le folklore fait partie intégrante de la société Royale « Les Fanfares » de Baelen... Son histoire est autant faite de concerts que d'animation et de défilés. Il y a bien sûr les cérémonies « officielles » : les manifestations du 11 novembre, l'accompagnement de la société Royale Saint-Paul, des processions, des communions, ... Les musiciens traversent régulièrement le village en musique. Ils se produisent aussi à l'extérieur : une douzaine de cortèges est ainsi au programme chaque année.



en cortège dans le village, avec la Saint Paul



en concert à Baelen



à Dolhain, avec costumes et drapeau de carnaval

Les Fanfares assurent aussi l'animation des différentes fêtes du village, comme la kermesse ou le marché de Noël. Très prochainement, le 16 septembre, elles animeront le concert apéritif organisé à l'occasion du 175ème anniversaire de la Royale Saint-Jean de Membach, ainsi que le tir à l'oiseau de l'après-midi. La société se déplace aussi régulièrement à l'extérieur pour animer différentes manifestations, fêtes de la musique, etc.

La société Royale « Les Fanfares » propose également des concerts de qualité. Outre le traditionnel concert annuel à Baelen, le deuxième samedi de novembre, Les Fanfares présentent leur répertoire 3 à 4 fois par an lors de différents concerts, seules ou aux côtés de sociétés amies. A ces occasions, elles ont à cœur de présenter un programme diversifié, chaque année renouvelé, de compositions et d'arrangements. Les différents groupes d'instruments sont régulièrement mis à l'honneur, assurant aux concerts une sonorité riche et variée.

Comme il faut s'entraîner pour produire ensemble un spectacle de qualité, la répétition hebdomadaire, tous les samedis de 19h à 21h15 au local « La Cantellerie », rassemble les musiciens dans la bonne humeur. C'est un lieu idéal pour améliorer sa pratique instrumentale en toute convivialité. La société est ouverte à tous les musiciens. Certains sont issus de l'académie de Welkenraedt, qui organise une antenne à Baelen et dispense des cours (de solfège ou d'instrument) à de nombreux Baelenois.



A plusieurs reprises, des membres dévoués de la société ont également assuré eux-mêmes la formation musicale de jeunes apprentis-musiciens, partageant avec eux leur amour de la musique et contribuant ainsi à enrichir le groupe. Vers 1950, presque tout l'effectif avait été formé par le directeur de l'époque, Albert Ganser. Plus récemment, c'est René Neyken, qui fut également directeur entre 2005 et 2011, qui a consacré une partie de ses loisirs à la formation des jeunes.

Les Fanfares sont aussi riches de membres de longue date, certains fidèles depuis plus de 50 ans. La société compte actuellement 48 musiciens enthousiastes qui pratiquent ensemble ce loisir enrichissant. Elle est dirigée par un jeune et talentueux directeur et menée par un président ayant à son actif de nombreuses années d'expérience : il exerce sa fonction depuis 1984 !



Fanfare ou harmonie ?

Par définition, une fanfare est un ensemble de musiciens amateurs dont les instruments sont exclusivement des cuivres, parfois accompagnés de percussions. Militaire à l'origine, la fanfare est le plus souvent spécialisée dans la musique de rue et participe à la vie locale en animant des événements régionaux.

Une harmonie est un ensemble musical regroupant la famille des bois, la famille des cuivres et celle des percussions. Son répertoire comporte beaucoup d'arrangements mettant en relief les qualités de ces ensembles à vent.

De nos jours, et peut-être encore plus particulièrement en milieu rural, ces ensembles se confondent. La diversité instrumentale vient souvent du fait que, soucieuses de maintenir leurs effectifs, les sociétés musicales d'une localité ou d'une région rassemblent tous les musiciens qui le souhaitent, sans exclure certaines catégories d'instruments. L'arrivée de clarinettes et de flûtistes enrichit le répertoire et la sonorité des Fanfares de Baelen, qui sont donc devenues au fil des ans un orchestre d'harmonie complet. Qu'importe ! L'essentiel est de permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe, et de jouer ensemble un répertoire qui plaît à la communauté.

La société Royale « Les Fanfares » est une asbl dynamique. Outre l'assemblée générale, à laquelle tous les membres sont conviés, le comité se réunit plusieurs fois par an pour assurer l'organisation, le programme, la gestion de la société.

Son financement est assuré en premier lieu par les cachets obtenus lors des différentes prestations, puis par les subventions dont elle bénéficie et la vente de cartes de soutien. L'administration communale fournit également une aide précieuse, tant matérielle que financière. Grâce à cela, la société peut acheter et entretenir de nombreux instruments de musique, qui sont prêtés à certains musiciens, et payer pour ses membres les partitions et droits des musiques jouées, les frais de déplacement, les uniformes, etc.

Offrir un morceau de musique ?

La société Royale « Les Fanfares » est affiliée à l'APSAM, une fédération musicale née dans notre région, qui a pour but de protéger les intérêts des sociétés musicales. L'APSAM rassemble 67 sociétés de la partie francophone de la province de Liège. Elle organise également des événements culturels et musicaux auxquels les Fanfares de Baelen participent régulièrement avec enthousiasme.

C'est via l'APSAM que les Fanfares règlent les droits des morceaux de musique qui seront présentés lors des différents concerts. Il arrive parfois qu'un morceau soit offert par une société ou une personne privée. C'est alors cette personne qui règle les droits d'utilisation du morceau, voire parfois les frais d'achat des différentes partitions. Si vous vous sentez également l'âme d'un mécène, vous pouvez vous adresser à un membre du comité pour savoir comment procéder.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur la société ou si vous désirez en faire partie, n'hésitez pas à contacter un des membres du comité : Ghislain Roemers (président), Jonathan Krott (vice-président), Jean Lousberg (secrétaire), Nicolas Breuer (secrétaire adjoint), Maryline Bour (trésorière), Raymond Brandt (trésorier adjoint), Claudy Brandt, Aurore Antoine, Roger Meessen (membres). Ils se feront un plaisir de partager avec vous leur passion, et vous donnent déjà rendez-vous pour leur concert, le 10 novembre à 19h30 au Foyer Culturel. Pour plus d'info, ne manquez pas l'annonce du concert annuel plus loin dans ce bulletin communal.

Jacques Walther Hoen

Un Baelenois bâtisseur du Mont-Rigi



publicité de la veuve Jacques Walther Hoen, vers 1900.

Nombreux sont les marcheurs et les touristes qui font halte au Mont-Rigi, nom d'un restaurant bien connu construit sur la ligne de crête de la Fagne, à l'intersection de deux routes qui nous emmènent, l'une vers le Centre nature de Botrange, l'autre vers Malmedy.

Bien que le Mont Rigi soit construit sur le territoire de la commune de Waimes, il nous intéresse particulièrement car l'initiative de sa construction revient à un Baelenois. En effet, le fondateur des lieux, Jacques Walther Hoen, naît à Nereth-Baelen le 14 février 1810 des époux Hoen-Pauquet. Il meurt au Mont-Rigi le 28 avril 1880. Sa première épouse étant décédée peu après leur mariage, il épouse en secondes noces Joséphine Pevée, fille du couple Pevée-Thonon, née à Xhendelesse le 23 mars 1827, décédée au Mont-Rigi le 18 février 1909.

Au début de leur mariage, les époux Hoen-Pevée exploitent un cabaret à Membach. Puis, vers 1861, ils s'installent dans cette auberge qu'ils viennent de faire construire en bordure de la route Eupen-Malmedy. Dénommée alors amon Hoen [chez Hoen], elle fut rebaptisée Mont-Rigi plusieurs années plus tard à l'initiative du bourgmestre de Waimes.

Joséphine Pevée surviva 29 ans à son mari et, jusqu'à son décès en 1909, elle continuera d'exploiter l'auberge que les Fagnards de la première heure appelleront familièrement amon maman Hoen. Réputée pour ses petits oignons et ses aïelles confites, la nourriture qu'on y trouve est bonne mais simple, arrosée par de l'excellente bière de Malmedy, écrit, à cette époque, un familier de la maison !

André Hauglustaine,
Camille Meessen

Sources utilisées;

Mémoire de Baelen-Membach, t. IV, p. 152 et suivantes
Viktor Gielen, *La Croix des Fiancés*, p. 105.

Albert Bonjean, *Légendes et profils des Hautes-Fagnes*
- Autour de la Baraque Michel.



Déménagement et changement des numéros de contact à la zone de police Pays de Herve.

Ce début septembre, les policiers et les Calogs (personnel civil) de la tête de zone mais également de la section circulation et roulage ont déménagé vers leurs nouveaux bureaux, construits juste à côté de l'actuelle antenne de police de Herve, avenue Dewandre, à Herve donc. Ils ont quitté respectivement Battice et Plombières pour des locaux flambant neufs.

Après 2 ans de travaux, le nouveau bâtiment accueille les services de direction, d'enquête et de circulation. Plus en détail, nous y retrouvons :

- Le chef de Zone et son secrétariat
- La cellule armes et contrôle interne
- La cellule communication et stratégie
- La direction du personnel et de la logistique et le service comptabilité
- La direction des opérations
- Le carrefour d'informations zonales
- Le service d'assistance policière aux victimes
- Le service d'enquête et recherche locales
- Le service circulation et roulage

Principales nouveautés au niveau de l'infrastructure, le bâtiment est équipé d'un local « caméras de surveillance » qui recueillera les données filmées par les caméras de la ville de Herve, un local prévu pour les auditions filmées de mineurs et une salle de réunion pouvant recevoir jusqu'à 120 personnes (70 personnes assises). Le confort du personnel n'a pas été oublié avec de nouveaux sanitaires et vestiaires et un réfectoire.

La sécurisation a été le point de mire de cette nouvelle construction. Ainsi, tous les accès sont sécurisés par des barrières électriques et des caméras. Un tunnel sécurisé joint le garage des combis aux cellules situées en sous-sol. Le long du trajet, des interrupteurs de secours permettent aux policiers d'appeler du renfort en cas de problèmes avec un détenu. Les cellules sont au nombre de 3 (2 cellules individuelles et 1 collective pouvant accueillir 20 personnes), plus un local de surveillance pour mineurs.

Dans le cadre de ce déménagement, une nouvelle centrale téléphonique a été installée. Ceci a pour conséquence le changement des numéros de contact pour toute la zone de police.

Vous pourrez dès à présent nous joindre aux numéros suivants :

Service	Tél	Fax	Accessibilité
Accueil Antenne de Herve	087/343.511	087/343.549	Du lundi au vendredi de 07h à 19h Le samedi et jours fériés de 08h à 15h
Accueil poste d'Olne (numéros inchangés)	087/647.399	087/647.539	Lundi de 09h à 12h et de 17h à 20h Mercredi et Vendredi de 09h à 12h
Accueil Antenne d'Aubel (numéros inchangés)	087/306.320	087/306.329	Lu, Ma, Me, Ve de 08h à 12h et de 13h à 17h Jeudi de 08h à 12h et de 13h à 19h
Accueil poste de Thimister-Clermont (numéros inchangés)	087/662.730	087/662.731	Lu, Ma, Je, Ve de 09h à 12h Mercredi de 15h à 17h
Accueil poste de Plombières	087/343.660	087/785.574	Lundi : de 08h à 12h et de 17h à 19h Ma, Je, Ve de 08h à 12h et Mercredi de 13h à 17h
Accueil Antenne de Welkenraedt	087/343.580	087/343.599	Du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h à 17h vendredi de 08h à 12h et de 13h à 19h
Accueil poste de Baelen (numéros inchangés)	087/766.671	087/766.672	Lu, Ma, et Je de 09h30 à 11h30. Me de 15h à 17h Ve de 15h à 17h. 1er et 3ème Samedis du mois de 09h30 à 10h30
Accueil poste de Limbourg (numéros inchangés)	087/764.659	087/763.748	Lu, Ma, Me, Je de 09h à 12h Vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h
Accueil Zonal	087/343.511	087/343.627	Du lundi au vendredi de 07h à 19h Le samedi et jours fériés de 08h à 15h
Secrétariat Dir Ops	087/343.510		Du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 13h à 17h
Direction du personnel et de la logistique	087/343.506		
Contrôle Interne et Armes	087/343.505		
Stratégie et communication	087/343.507		
Service d'assistance policière aux victimes	087/343.620		
Service circulation et roulage	087/343.600		

Urgences 24/24 : 101

Notez d'ores et déjà qu'une grande journée « portes ouvertes » sera organisée au printemps 2013.

Les fruits sauvages d'automne

L'automne est souvent assimilé à la cueillette des champignons, de plus en plus prisés des mycophages. Pourtant, la saison ne nous apporte pas que cela : il y a aussi quelques variétés de fruits connus et moins connus (voire même oubliés) que nous pouvons cueillir pour notre consommation.

Dans les plus connus, il y a bien entendu les noix. On les utilise telles quelles comme fruits secs ou encore ajoutées aux salades, gâteaux, pains ou fromages.

Un petit truc si vous voulez ouvrir des noix tout en conservant les demi coques entières :

plutôt que d'utiliser un casse noix qui va tout écraser, prenez un petit marteau et donnez un petit coup sur le haut de la coquille plutôt que sur la jointure. La noix va se séparer en deux et vous pourrez conserver les cerneaux entiers.

Il y a aussi les châtaignes, fruits du châtaignier, consommées cuites et faussement appelées « marrons chauds », les marrons étant le fruit non comestible du marronnier d'Inde. Pour les différencier, on peut bien sûr identifier l'arbre mais si on ne les connaît pas bien, on peut toujours observer les fruits. Les châtaignes sont enfermées par groupes de 2 à 5 dans une bogue complètement recouverte de fins piquants. Elles ont une forme aplatie d'un côté et arrondie de l'autre avec une pointe qui se termine souvent par quelques petits poils. Les marrons sont 1 à 2 dans une bogue parsemée de gros piquants en nombre moins important et le fruit est plus rond.



On connaît tous aussi les noisettes, à consommer telles quelles après les avoir débarrassées de leur coque. Certains les consomment aussi sous forme de **liqueur**.

Pour ce faire,

prenez ½ kg de noisettes que vous concassez. Déposez-les dans un bocal (amandes et coquilles) et ajoutez-y 1 L d'eau de vie. Fermez et laissez macérer 2 mois. Après ce délai, filtrez et ajoutez ¼ kg de sucre préalablement fondu dans un peu d'eau chaude. Mélangez, laissez refroidir et mettez en bouteilles.

Déjà moins connues, les faines, fruits du hêtre. Celles-ci sont groupées par 3 ou 4 dans une cupule hérissée qui s'ouvre à maturité pour libérer les akènes (fruits secs contenant une graine). Elles étaient récoltées autrefois pour en extraire une huile comestible (50 kg pour 1 L), mais on peut aussi les consommer aisément. Il suffit pour cela de les faire griller à la poêle puis de les débarrasser de leur écorce (crues, elles pourraient vous causer des maux de tête si vous en consommez trop).

En dehors des fruits secs, il y a les baies comme le sureau, connu pour ses confitures, gelées ou sirops. Attention, les baies crues sont toxiques mais, cuites, elles sont bénéfiques pour la santé.

Les prunelles sont des baies noires ou bleutées, que l'on trouve sur le prunelier, aussi appelé épine noire.

Très connues pour leur liqueur,

elles seront cueillies après les premières gelées et trempées dans l'eau de vie additionnée de sucre. Après 3 mois de macération, il suffit de filtrer et ensuite de mettre en bouteilles.



L'églantier (rosier sauvage) nous donne des fruits appelés cynorhodons, plus connus sous le nom de poil à gratter ou gratte-cul. Sa chair contient des graines poilues, qui constituent la difficulté d'utilisation. Il faut un peu de patience pour éliminer les graines et les poils pour ne garder que la chair. En revanche, celle-ci contient beaucoup de vitamine C (10 fois plus qu'un citron !). On en fait une tisane préventive contre la grippe (faire bouillir une cuillerée de cynorhodons écrasés pour une tasse d'eau bouillante, ne pas oublier de filtrer) ou encore une excellente confiture.

L'aubépine (appelée aussi épine blanche pour la couleur de ses fleurs) donne des fruits rouges appelés cenelles. Autrefois séchées et moulues, les cenelles étaient mélangées à la farine pour la confection du pain en période de disette. On torréfiait les graines en remplacement du café. Aujourd'hui, en mélange avec la farine, la pulpe des cenelles permet de créer des gâteaux au goût original (avec un léger goût d'amande).



Quasi oubliés de nos jours, les nèfles, fruits du néflier, sont de plus en plus rares mais intéressantes à cueillir. On les trouve dans les haies anciennes. Il faut également les cueillir après les premières gelées pour qu'elles soient blettes. Pelées, débarrassées de leur noyau, on peut y ajouter la moitié de leur poids en sucre, y incorporer le jus d'un demi citron et cuire le tout en remuant jusqu'à épaississement pour obtenir une délicieuse confiture. Les nèfles se consomment aussi telles quelles, épluchées et dénoyautées.

Connus et moins connus, tous ces fruits d'automne vous apporteront des moments agréables tant lors de la cueillette (en profitant des belles journées d'automne qui donnent une multitude de couleurs aux arbres) que lors de dégustations des confitures, liqueurs, gelées, un peu oubliées de nos jours, que vous aurez préparées.

Christian Desart, Guide Nature

L'emploi des langues à Baelen au fil des siècles

FIRMIN PAUQUET : EVOLUTION LINGUISTIQUE À BAELEN-MEMBACH (3^e PARTIE - FIN).

4.8 Lois linguistiques de 1932 et 1935.

Début 1930, le Premier ministre Henri Jaspar annonce aux Chambres législatives l'intention du gouvernement d'introduire une adaptation de la législation linguistique. Comme avant-guerre, le 24 novembre 1931, le « Bund der Deutschbelgier » dépose une pétition demandant la reconnaissance d'un territoire germanophone en-dehors des cantons « rédimés », rendus à la Belgique par le Traité de Versailles.

La loi du 28 juin 1932 maintient le régime linguistique bilingue des cantons de l'Est défini par la loi d'intégration du 19 septembre 1919 et l'arrêté royal du 4 octobre 1925. Dans les autres communes un régime particulier prévoit des facilités pour l'autre langue nationale, si plus de 30% des habitants ont déclaré pratiquer une autre langue que celle de leur province (le français en province de Liège). Mais l'allemand est-il considéré comme langue nationale ? Le Premier ministre Renkin semblait vouloir tenir compte de la revendication du « Bund der Deutschbelgier ». Il n'est pas suivi au parlement. Seul le représentant socialiste verviétois Hoen plaide en faveur de l'allemand.

La loi sur l'emploi des langues dans l'enseignement du 14 juillet 1932 confirme l'emploi de l'allemand comme langue de l'enseignement dans les communes germanophones des communes récupérées au Traité de Versailles. Dans les communes où l'allemand est pratiqué par plus de 20% de la population au dernier recensement, l'allemand peut être enseigné comme seconde langue à partir de la troisième année primaire.

En 1935 le Parlement discute de l'adaptation de la loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire. Le représentant de Verviers Marc Sommerhausen, vice-président du « Bund der Deutsch-Belgier », soutenu par les autres représentants verviétois, obtient la reconnaissance de l'allemand dans la loi du 15 juin 1935 aux tribunaux de paix et de police d'Aubel et de Limbourg, ainsi qu'au tribunal de première instance et au tribunal de commerce de Verviers. Un arrêté royal du 11 septembre 1935 désigne, en application du recensement de 1930, les communes germanophones : Gemmenich, La Calamine, Moresnet et Membach.

4.9 L'annexion de 1940-1944 et ses suites.

Le 6 juin 1940, le ministre allemand de l'Intérieur décide de l'annexion du doyenné de Montzen et de quelques territoires contigus dont le hameau de La Clouse sous Aubel au Reich à la constation de la population. De nombreuses familles, surtout parmi les fonctionnaires et agents du chemin de fer, des douanes, de la gendarmerie, du corps enseignant ... émigrent en Belgique occupée. Les autorités allemandes interdisent tout contact du clergé avec l'Evêché de Liège et l'usage du français par le clergé, alors qu'elles le tolèrent à Malmedy jusqu'en 1941. Certains prêtres, comme le curé Hubert Vaessen de Welkenraedt, prêchent en « plattdütsch » jusqu'à ce qu'il soit arrêté et expulsé.

Un rapport de la Régence d'Aix-la-Chapelle (administration provinciale) du 24 septembre 1940 au ministre allemand de l'Intérieur montre que cette autorité ne se fait aucune illusion quant à la mentalité probelge de la population. Elle signale même qu'une campagne de pétitionnement destinée au roi des Belges l'assurant de la fidélité à la Belgique pour le 21 juillet précédent avait été entamée et comptait plus de 1000 signatures quand les autorités allemandes sont parvenues à l'intercepter.

Après la libération, bien plus encore qu'en 1919, la population éprouve une profonde aversion contre tout ce qui est allemand, y compris la langue. Les résultats du recensement linguistique de 1947 illustrent cette attitude. Dans les communes déclarant déjà le français majoritaire en 1930, l'allemand n'atteint même plus 10%, ailleurs le français passe de 16 à 60% à Gemmenich, de 22 à 75% à Moresnet et 19 à 75% à Membach ! Au doyenné de Montzen, créé en 1888 comme germanophone, une seule paroisse et commune reste telle en 1947 : La Calamine avec

plus de 80%. Autre conséquence : la suppression de l'enseignement primaire en allemand y compris comme seconde langue, expression de patriotisme. Il faudra longtemps pour que la population et les autorités communales se rendent compte de ce que la perte du bilinguisme séculaire pourrait bien être un handicap du point de vue économique. A la même époque les communes voisines du canton d'Eupen sont passées de l'unilinguisme allemand imposé par la Prusse au bilinguisme. D'autant plus que l'Allemagne fédérale vaincue en 1945 a tourné le dos à son passé récent d'arrogance politique.

4.10 Législation linguistique de 1963.

Les premiers projets gouvernementaux d'adaptation de la législation linguistique préparée par le ministre de l'Intérieur Arthur Gilson prévoient l'introduction du néerlandais ou de l'allemand comme seconde langue administrative dans les communes du doyenné de Montzen. Cette initiative rencontre un tollé de protestations des Conseils communaux, des organes locaux des partis politiques et surtout des organisations patriotiques. De ces longues discussions ne subsistera dans la loi du 2 août qu'un article 56 qui autorise le Roi, c'est-à-dire le gouvernement, à introduire des mesures spéciales dans une ou plusieurs communes, les Conseils communaux entendus. Aucune application n'a été faite de cette disposition.

Par contre la législation en matière scolaire introduite par le ministre Victor Larock ne rencontre pas semblable opposition. La loi du 30 juillet 1963 prévoit d'une part l'obligation d'introduire une seconde langue, néerlandaise ou allemande, à partir de la troisième primaire et d'autre part que des classes à première langue allemande doivent être organisées si un nombre suffisant de parents le demande. Cette dernière « facilité » n'a jamais été appliquée. Une troisième loi du 9 août 1963 fixe « définitivement » la frontière linguistique. Ces diverses dispositions linguistiques ont encore dû être prises en considération lors des fusions de communes. Ainsi Baelen n'a pu fusionner avec Limbourg, Hombourg avec Aubel, Moresnet et Gemmenich avec La Calamine.

Au point de vue ecclésiastique, les dernières réformes d'organisation ont conduit à la suppression du doyenné de Montzen qui n'était plus germanophone comme lors de sa création. La suppression du doyenné d'Aubel devenu croupion après la séparation des Fourons est tout aussi logique. Ces deux doyennés sont désormais réunis à celui de Herve, centre de l'ancien quartier wallon du duché de Limbourg. La seule paroisse germanophone subsistant de l'ancien doyenné de Montzen est réunie au doyenné d'Eupen avec une petite subtilité psychologique. Ce doyenné agrandi s'appelle dorénavant « Eupen und Kelmis » !

Pour en savoir plus et prendre connaissance des sources consultées Monsieur Pauquet vous suggère de consulter l'étude en allemand qu'il a publiée dans la revue « Im Göhlal », N°45, Août 1989, p.33-85.

Pour en savoir plus sur l'enseignement et la culture à Baelen-Membach il est conseillé de lire la brochure de Guillaume Massenaux – « Aperçu succinct de l'évolution de l'enseignement et de la culture dans les communes Baelen-Membach » 1984.

Le groupe bilinguisme à Baelen-Membach

Date	Détails	Lieu	Horaire	prix	organisateur + infos
14-15-16/09/2012	175 ans de la Royale Saint Jean	Salle St. Jean Membach	voir article	Voir article	Société Royale Saint Jean
15/09/2012	Tournoi de volley de l'entité	Foyer Culturel			JBM VBC - Voir article
16/09/2012	Cérémonie de commémoration	Monument rue des Fusil- lés Membach			Voir article
22 + 23/09/2012	Chantier associatif "cabanes"	Ecole primaire Membach	8h30-17h		Association parents école de Membach
23/09/2012	Concert	Eglise de Baelen	17h		Solidarité Villages
06/10/2012	Reprise des ateliers Danse et Théâtre	Baelen	voir article		Groupe Expressions
07/10/2012	inauguration des cabanes de l'école	Ecole primaire Membach			Association parents école de Membach
07/10/2012	Balade: Balade de l'eau - Membach	Départ maison commu- nale Baelen	13h30		Voir article
16/10/2012	Pensionnés: excursion surprise	Départ maison commu- nale Baelen	9h	19€ + 26€	Pensionnés Baelen
04/11/2012	Relais Sacré	Baelen et Membach			Voir programme
04/11/2012	Balade: Raeren - Château	Départ maison commu- nale Baelen	13h30		Voir article
10/11/2012	Concert annuel "Les Fanfares" et "Chorale St. Grégoire"	Baelen: Foyer culturel	19h30		Les Fanfares et la Chorale (voir article)
11/11/2012	Commémoration de l'Armistice	Membach et Baelen	9h et 10h30		Voir programme
18/11/2012	Petit-déjeuner OXFAM	Baelen			L.A.C.

B I B L I O T H È Q U E

BAELEN : La Bibliothèque se situe rue de la Régence (rampe à droite de l'Administration communale - ancienne école maternelle).

Tél. 087/76.01.23

MEMBACH : Le Dépôt se situe dans l'ancienne Administration communale, le local à droite en entrant. Tél. 087/74.24.58

La bibliothèque est ouverte :

BAELEN

Lundi de 13h30 à 16h30
Mardi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30
Mercredi de 14h00 à 19h00
Samedi de 09h30 à 13h30

MEMBACH

Vendredi de 13h30 à 15h30,

VACANCES SCOLAIRES

Mercredi de 14h00 à 19h00
Samedi de 09h30 à 13h30

Le prêt s'élève à :

(durée du prêt = 1 mois, renouvelable jusqu'à 3 mois)

- 10 centimes pour les bandes dessinées
- 20 centimes pour les livres adultes
- 1 euro pour les jeux.

Ses collections comptent 17.242 livres.

Vous pouvez emprunter le nombre de livres que vous désirez. La bibliothèque peut vous procurer les livres dont elle ne dispose pas en dehors d'une semaine. La bibliothèque possède de nombreuses lectures scolaires en plusieurs exemplaires et elle peut vous en obtenir d'autres par le système du prêt inter-bibliothèques.

Elle est informatisée, ce qui permet de vous dire en quelques secondes, si elle possède le livre que vous demandez. A distance, grâce à l'adresse bibliotheque@baelen.be, vous pouvez réserver vos livres ou communiquer d'autres demandes directement à la bibliothèque.

La bibliothèque possède beaucoup de bandes dessinées, de romans pour adultes, pour ado et pour enfants, des documentaires, des revues et des jeux. Vous pouvez retrouver toutes les nouveautés dans les extraits du catalogue des collections de la bibliothèque qui sont régulièrement publiés sur le site internet de la commune de Baelen : www.baelen.be, rubrique Ma Commune, Autres Services, Bibliothèque.

Au rayon nouveautés :

Adultes

ADLER (Elizabeth) Tout a commencé à Monte-Carlo
AHERN (Cecelia) La Vie et moi
ASPE (Pieter) Coup de pub
BRADFORD (Barbara Taylor) Lettre d'une étrangère
GIACOMETTI-RAVENNE Le Temple noir
JACKSON (Lisa) Le Couvent des ombres
KAUFMANN (Jean-Claude) C'est arrivé comme ça
KINSELLA (Sophie) Cocktail Club
LINK (Charlotte) Le Pêché des anges
MALROUX (Antonin) La Cascade des loups
PATTERSON (James) Private Londres
PLUCHARD (Mireille) Le Mas de la Sarrasine
POUX (Roger) L'Auberge des glycines
PRESTON (Douglas) Vengeance à froid
ROBERTS (Nora) Un cœur en flammes

Bandes dessinées

Angor n°4
Aria n°34
Cassio n°6
Les Chevaliers d'Émeraude n°1 et n°2
Complainte des landes perdues n°3
India dreams n°6
IR\$ n°14
L'Ordre de Ciceron n°4
Seuls n°7
Vélo Maniacs n°8

Jeunesse + Ado

Blanche Neige et le chasseur de Lily BLAKE
Bleach n°48
Gregor n°1 de Suzanne COLLINS
Journal d'un vampire n°7
Les Menteuses de Sara SHEPARD
Naruto n°55
La Nuit du solstice de L.J. SMITH
One piece n°63
Quatre filles et un jean pour toujours de Ann BRASHARES
Starcrossed de Joséphine ANGELINI



Avis aux personnes et organisateurs de

BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de

REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune www.baelen.be Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents : « Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos », ainsi que « les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative » à respecter.

GARDE D'ENFANT

Cherchons jeune de confiance, disponible et motivé(e) pour garder enfant autiste de 11 ans occasionnellement.
Tél. après 17 h. au 087 / 76.61.94.

J.B.M. V.B.C.
BAELEN

CLUB DE VOLLEY



Le club de Volley Ball JBM VBC Baelen vous propose ci-après le calendrier des rencontres à domicile pour les mois de septembre / octobre / novembre 2012.

Nous vous rappelons que l'entrée de la salle (Foyer Culturel et Sportif, rue de la Régence 1) est gratuite et que la cafétéria est accessible à tous.

La rencontre réserve a lieu 1h15 avant l'heure indiquée

DIMANCHE 16.09.2012	P4 Dames – Franchimont-Theux à 16h
VENDREDI 21.09.2012	P2 Dames – Spa à 21h15
VENDREDI 28.09.2012	P2 Messieurs – Renaissance à 21h15
VENDREDI 05.10.2012	P2 Dames – Verviers à 21h15
SAMEDI 13.10.2012	P4 Dames – Welkenraedt à 17h
VENDREDI 19.10.2012	P2 Dames – Grand-Rechain à 21h15
DIMANCHE 11.11.2012	P2 Messieurs – St-Vith à 18h
VENDREDI 16.11.2012	P2 Dames – Welkenraedt à 21h15
DIMANCHE 18.11.2012	P4 Dames – Verviers à 16h
VENDREDI 23.11.2012	P2 Dames – Soumagne à 21h15

Venez nombreux nous applaudir et nous soutenir !

N'oubliez pas notre mythique tournoi de l'entité qui aura lieu cette année le samedi 15/09/2012.

Toutes les équipes sont les bienvenues !

N'hésitez pas à vous inscrire dès à présent auprès des membres du comité.

Denis Schynts 0476/66.45.75

ou Carole Massenaux 0498/91.08.55

Balades

Pour découvrir votre village et votre région, nous vous invitons à participer aux différentes balades organisées les dimanches suivants :

07.10 Balade de l'eau- Membach

04.11 Raeren - Chateau

Point de rencontre : devant la maison communale de Baelen à 13h30

Durée : environ 2 h ou 8 km

Difficulté : aucune

Equipement : chaussures de marche – bottes

Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0473/98.44.98

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89

Pirard Jos : 087/56.91.58

Monument des soldats US Conley et Kested, rue des Fusillés à Membach.

Le dimanche 16 septembre 2012 à 14 heures aura lieu une petite cérémonie de commémoration au monument érigé en hommage aux deux soldats tués lors de la seconde guerre mondiale rue des Fusillés à Membach.



Sergent Conley



TECS Kested



Photo prise le jour avant leur décès



Les chiensheureux sont sociables !

Comme c'est devenu la tradition, le centre d'instruction canine de Membach a organisé un test de comportement social ce 20 mai 2012.

Ce test, réglementé par l'Union Royale Cynologique Saint Hubert (URCSH), a pour but de vérifier si les couples maîtres-chiens se comportent de manière sociable à l'égard des personnes et des autres animaux et s'ils présentent un comportement adéquat dans la circulation. Ce test, accessible aux chiens âgés de 9 mois, comprend deux parties : des exercices réalisés sur le terrain du club, puis sur la route, en présence d'une circulation normale de personnes et de véhicules. L'évaluation est faite par deux juges de l'URCSH.

Sur le terrain, les chiens sont placés dans diverses situations au cours desquelles ils ne peuvent manifester ni peur ni agressivité. Les juges contrôlent l'identification (lecture de la puce électronique) et les chiens doivent se laisser toucher. Les exercices consistent en marche en laisse, slalom dans un groupe de personnes qui se déplacent en parlant, encerclement par le groupe, rappel au centre du groupe, examen du comportement de l'animal hors de la présence de son maître lors du passage de personnes avec et sans chien (le chien testé étant attaché).

Au cours de la seconde partie, on évalue l'attitude des chiens sur la voie publique alors que passent un cycliste, un joggeur et le trafic habituel de la route. Les groupes sont ensuite divisés en deux et doivent se croiser, chiens contre chiens.

Les chiens qui ont réussi reçoivent une attestation prouvant leur sociabilité au moment du passage du test. Cette attestation est obligatoire pour les chiens dont les maîtres souhaitent présenter le brevet d'obéissance ou les concours réglementés par l'URCSH. Plusieurs communes de Belgique qui ont décrété la déclaration obligatoire de certaines races de chiens demandent également que leur soit présentée l'attestation de réussite de ce test. De manière générale, il peut être utile d'exhiber pareille attestation en cas d'incident.

Conscients de l'intérêt de ce test, 24 membres du club de Membach se sont inscrits à cette épreuve qui s'est déroulée dans le calme et la bonne humeur. Bravo à tous ceux qui ont reçu la médaille, témoin de leur réussite.



La Goutte d'Eau et Les 3R, c'est la bonne affaire !

À la fin de l'été, certains objets n'ont plus d'utilité pour vous mais peuvent encore connaître une seconde vie dans les mains de quelqu'un d'autre ! Faites le ménage et apportez ces objets à La Goutte d'Eau (vêtements et articles ménagers) ou aux 3R (tous types d'articles récupérables). Nous collectons gratuitement à domicile les meubles et les grandes quantités de vêtements et articles ménagers.

À la rentrée des classes, chinez des tenues 'tendance' sans vous ruiner, meublez votre kot à petit prix, découvrez notre coin enfants, livres, brico et électros et faites plaisir à toute la famille ! Poussez la porte des 3R, c'est une véritable caverne d'Ali Baba qui regorge de trésors ! Quant à la boutique de La Goutte d'Eau, elle vous attend, coquette, au cœur de Welkenraedt.

Vous avez du temps libre ?

Venez nous rejoindre pour un travail bénévole dans une équipe dynamique !

Enfin, prenez bonne note : l'Atelier Récup', organisé aux 3R en collaboration avec le CEC La Bull'dingue, reprendra tous les lundis de 9h00 à 12h00 à partir du 17 septembre. Les inscriptions sont ouvertes !

La Goutte d'Eau – Rue de l'Eglise 12, 4840 Welkenraedt (087/88.31.95)

Les 3R – Rue Mitoyenne 218, 4710 Lontzen (087/89.08.39)

Visitez notre site : www.3r-gouttedeau.be

Les 3R et La Goutte d'Eau sont des entreprises d'économie sociale, où l'économie est au service de l'homme et de l'environnement. Elles sont porteuses du label Rec'up (qualité) et Solid'r (éthique).



175ans
de la Royale Saint-Jean

Au programme

vendredi 14 septembre
A 20h: TTDALTONS MEMBACH
Soirée exhibition Tennis de table avec des vedettes du tennis de table belge
Entrée gratuite

samedi 15 septembre
A 20h : Soirée de gala avec la participation du EAST BELGIAN BRASS sous la direction de Monsieur José Schyns. En clôture Magic Sax
Entrée gratuite

dimanche 16 septembre
Messe à 10h30 animée par la chorale paroissiale
Concert apéritif animé par la Royale Fanfare de Baelen à partir de 11h30
Barbecue à partir de 12h.
Tir à l'oiseau à 14h30 : ouvert à toute personne de plus de 18 ans.
Inscription 5 €. Animation musicale assurée par la Royale Fanfare de Baelen
Animation pour les enfants

Lieu: salle Saint-Jean à Membach

Concert
en l'Eglise de Baelen
dimanche 23 septembre à 17h
par le sbbe sous la direction de Roland Smeets

au profit de Solidarité Villages Baelen-Membach

Entrée libre
Nous comptons sur votre générosité pour soutenir notre action

avec le soutien du L.A.C. Baelen et de la Communauté germanophone

www.sbbe.be

Monument Kusy

Nous souhaiterions remercier la personne qui a déposé un montage devant le monument Kusy peu après la cérémonie qui s'est déroulée le 28 juillet dernier.

Nous profitons également de l'occasion pour remercier les autorités communales qui chaque année participent activement à notre commémoration.

Enstipp Marcel : 0476/413967

Poncelet Eddy : 0498/141595



BAELEN - SAISON 2012/2013 - Reprise des ateliers dès le 6 octobre 2012

ENFANTS - ADOLESCENTS - ADULTES

Chacun a en soi des talents, de la créativité, qui ne demandent qu'à être découverts, exprimés et développés. Apprendre à se connaître, à bouger, à regarder, à bien parler, à vaincre sa timidité, à libérer son corps, sa voix, son esprit, apprendre à faire confiance aux autres, à s'amuser ensemble, à lâcher prise et à exprimer ses émotions, sans crainte, sans stress...

POUR CE FAIRE, LE GROUPE EXPRESSIONS VOUS PROPOSE :

- **Atelier « danse »** : psychomotricité en musique, rythmique, situation dans l'espace, expression corporelle, enchaînements, ... travail de groupe développant la concentration, la souplesse, la grâce, l'esprit d'équipe.
- **Atelier « théâtre »** : improvisation, mime, poésie, création de personnages, sketches, ... travail de groupe développant l'esprit créatif et imaginaire, permettant de vaincre sa timidité.

DANSE MODERNE EXPRESSIVE :

Samedi dans la salle de psychomotricité de l'école de BAELEN

- de 9h00 à 10h00 : enfants de 5 à 9 ans

- de 10h00 à 11h00 : enfants de 10 à 12 ans

Samedi dans la salle du foyer culturel de BAELEN

- de 12h30 à 13h30 : adolescents et adultes

inscriptions : Angélique MARMARINOU, 0493/53 09 54

THEATRE :

Mercredi dans la salle dite « la Cantellerie » de BAELEN

- de 17h00 à 18h30 : enfants de 9 à 12 ans

inscriptions : Marine NIHANT, 0477/33 02 64

ou en soirée 087/76 34 28

Les Pensionnés de Baelen vous proposent leur excursion surprise.

Le **MARDI 16 octobre**

Départ : 9 h

Prix du car : 19 € Repas et visite : 26 €

Renseignements et inscriptions chez :

Mr Léon Corman 087 764036

Mme M.-L. Radermecker 087 762859



LOISIRS - ARTS et CULTURE
4890 BAELEN

Après les festivités du quarantième anniversaire du LAC au Château Vercken de Vreuschemen, l'année se terminera par

-le troisième petit déjeuner OXFAM

du Dimanche 18 novembre 2012 (bienvenue à tous)

-La formation des Ambassadeurs de Baelen-Membach.

Cette formation se tiendra en fin d'année 2012, début 2013. Elle est gratuite. Elle concerne ceux qui ont envie de mieux connaître nos villages, la Fagne, l'Hertogenwald, les projets.....en vue de mieux dire notre terroir.

Cela vous tente ? Inscrivez-vous rapidement auprès du LAC . (lacbaelen@hotmail.com) (0486/902363)

Les inscrits recevront les précisions utiles fin octobre.

CONCERT ANNUEL

La Société Royale «Les Fanfares » et la Royale Chorale Saint-Grégoire ont le plaisir de vous inviter à leur concert annuel, qui aura lieu à la salle du Foyer Culturel de Baelen

Le **samedi 10 novembre 2012 à 19h30**

Nous espérons vous y rencontrer nombreux, accompagnés de votre famille, vos amis, vos connaissances.

Venez passer en notre compagnie une soirée musicale agréable et divertissante.

Programme :

*** Première partie :

Royale Chorale Saint-Grégoire de Baelen
Sous la direction de Monsieur René NEYKEN.

*** Deuxième partie :

Société Royale « Les Fanfares » de Baelen
Sous la direction de Monsieur Alexandre ANTOINE.

*** Troisième partie :

Les Kabriyou

Une animation musicale qui enflammera les plus fatigués. Une excellente manière de terminer la soirée ! CONCERT ANNUEL

SE FORMER A COOPERER !?

LA PAIX, CA COMMENCE ENTRE NOUS...
PROGRAMME DEUXIEME SEMESTRE 2012

Pour les adultes :

« De Bouche à Oreille – Jeunesse », organisation de jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous invite à participer **à une formation certifiante d'animateur à la coopération par le jeu.**

Notre objectif : vous faire vivre la coopération dans une perspective de prévention des conflits, en établissant entre les participants des relations « gagnant-gagnant ». En expérimentant les différents modules d'animation et en jouant ensemble, les adultes vont pouvoir découvrir des outils d'animation et d'éducation originaux, à vivre ensuite en classe, en groupe, en famille ou ailleurs.... Jeux de société coopératifs, activités ludiques et réflexives, parachute, crayon et cube coopératifs, contes à faire la paix,...

Prix : 150€ pour l'ensemble du cycle, à verser sur le compte BE24 0016 1613 0538. Des questions d'ordre financier ne peuvent constituer un obstacle à votre participation. Toute personne ayant des difficultés est invitée à nous en faire part dès l'inscription.

La formation est organisée pour un minimum de 8 participants au siège de l'association, 13 Verte Voie à 4890 Thimister ou les locaux de l'asbl Relie-f 127 Avenue Henri Jaspar 1060 Bruxelles. Nous pouvons également assurer cette formation sur votre lieu de travail ou de volontariat : écoles, associations,.... Renseignez-vous auprès de Jean-Marc Piron, coordinateur des formations : jeanmarc.baoj@gmail.com. Plusieurs formules possibles en fonction de vos disponibilités, contactez-nous pour obtenir les dates et horaires. Un stage pratique est également prévu (module individuel de 3 heures d'animation), ainsi qu'une rencontre d'évaluation de l'expérience.

Pour découvrir cette merveilleuse aventure qu'est la coopération, vous pouvez également participer aux **ateliers « La coopération en jeux »** : un « chemin de trois heures » pour s'initier au développement de la coopération dans un groupe, organisé au siège social de notre association à Thimister. Pour vous donner l'envie d'aller plus loin et de vous lancer dans cette épopée... !

Dates proposées : samedi 15 septembre et mardi 11 décembre, de 9h00 à 12h00. P.A.F : 35€.

Et pour les enfants, des stages durant les vacances !

A la Toussaint, du lundi 29 au mercredi 31 octobre. Toutes les infos auprès d'Anne-Claire Delmelle et Hélène Picquot, animatrices.

Nous venons à votre rencontre !

Venez expérimenter l'ensemble de nos jeux et outils coopératifs, consulter les livres relatifs à l'éducation à la paix, et rencontrer les membres de notre équipe d'animation... !

Nous serons présents aux rencontres « Jeu t'aime » organisées par YAPAKA à Verviers les 6 et 7 octobre 2012 et au festival du jeu et du jouet organisé par la Ligue des Familles à Aubel le 28 octobre 2012.

Vous souhaitez rejoindre notre équipe ?

Nous sommes toujours à la recherche de personnes pour rejoindre notre équipe d'animateurs/trices volontaires. Nous engageons aussi de temps à autre du personnel vacataire pour nos animations ou nos stages. Si vous connaissez des personnes prêtes à se former et à s'engager, merci de nous communiquer leurs coordonnées afin de nous permettre de leur présenter cette formidable aventure qu'est la coopération. Nous recherchons aussi des volontaires bénévoles pour toute une série de tâches : traduction, critique et adaptation de jeux de société, tri et réparation des jeux de table, gestion de la ludothèque, travail administratif, colleur d'affiches, ...

Renseignements et inscriptions :

« De Bouche à Oreille – Jeunesse » « BâO-J » asbl
13 Verte Voie 4890 Thimister
Tél. : 087/44.72.80 / Fax : 087/44.53.78
baojeunesse@gmail.com
www.bao-j.be



